

Règlement intérieur Eco-tiers-Lieu Baratzeko					
Numéro d'Article	Titre de l'Article	Sujet Principal	Dispositions Clés	Sanctions ou Conséquences (le cas échéant)	Parties Concernées
1	Préambule	Mise à disposition du terrain et gestion	La Ville de Biarritz met gratuitement un terrain à disposition de l'association. L'association gère les espaces, l'accès, la promotion et l'application du règlement.		Commune de Biarritz, Association « Les jardins Pédagogiques »
2	Description du lieu	Organisation spatiale de l'Eco-lieu	Surface de 2147 m2 divisée en zones pédagogiques (parcours sensoriel, maraîchage, verger, serre, etc.).		
3	Accessibilité	Conditions d'accès au site et activités	Ouvert aux majeurs de Biarritz signataires du règlement. Inscription préalable requise pour les ateliers. Un atelier gratuit par mois.		Membres actifs, habitants de Biarritz, citoyens
4	Engagements	Comportement et valeurs	Engagement à respecter la convivialité, courtoisie, solidarité, entraide, respect d'autrui et de l'environnement (Charte du potager).		Tout participant, visiteur occasionnel, membre
5	Recommandations	Partage de semences et traitements	Inspiration de la Charte du potager collaboratif. Aucun traitement appliqué sans validation du référent.		Personnes jardinant en espace privé, participants
6	Cotisations	Conditions financières et adhésion	Accès du 1er janvier au 31 décembre pour les résidents. Cotisation à montant libre et non obligatoire. Aucun remboursement possible.	Pas de remboursement en cas d'interruption	Résidents de Biarritz, participants
7	Autorisation	Permissions générales	Énumération des droits accordés (contenu spécifique en Annexes).		Participants, visiteurs, membres actifs
8	Responsabilités	Responsabilité civile et animaux	Chiens tolérés en laisse sous conditions. Responsabilité personnelle pour les dommages causés par soi-même ou ses invités. Renoncement au recours contre la commune/l'association.	Interdiction possible des animaux; dégageant de responsabilité de l'association	Membres, visiteurs, participants, propriétaires de chiens
9	Démission	Conséquences du départ volontaire ou forcé	Impossibilité de réclamer la propriété des plantes ou de faire valoir son temps de participation après le départ.	Perte des droits sur les plantes et le travail fourni	Membres actifs LJP, participants, visiteurs
10	Avertissement	Infractions et modifications du règlement	Le Bureau peut modifier le règlement sans préavis.	Inaccessibilité au lieu, exclusion de l'association, perte des droits de jouissance	Membres actifs LJP, participants, visiteurs, Bureau
11	Interdictions	Actes prohibés	Interdictions formelles listées (détail en annexe).		Not in source
12	Exclusions	Procédure disciplinaire	Causes : non-respect du règlement, conflits répétés, usage de produits non conformes. Procédure : convocation, entretien, vote à bulletin secret.	Exclusion, refus d'accès ponctuel en cas d'incompatibilité d'humeur	Jardiniers, membres du Bureau, participants
13	Contrôle et réclamations	Gestion des plaintes et entretien	Réclamations orales ou écrites adressées au référent, président ou bureau. L'entretien est partagé entre l'association et la mairie.		Référent, Bureau, services techniques mairie